



Paris, le 27 Avril 2018

# REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT : PREMIÈRES AVANCÉES !

Grâce aux différentes actions menées par les postiers avec la CGT : pétition, courriers à la direction, délégations, La Poste a annoncé des mesures immédiates et le reversement d'une partie des sommes prélevées ce mois-ci.

## DISPOSITIONS IMMÉDIATES ANNONCÉES PAR LA BSCC :

- 1) Pour les collaborateurs dont la reprise a été supérieure à 50 € au titre du PDE (*exceptés pour ceux qui ont demandé un échancier*), un acompte sera versé entre le 25 avril et le vendredi 26 avril d'un montant à hauteur de 70% du montant de la reprise (*ex : reprise de 100 euros, acompte de 70 euros*).
- 2) A l'issue, une information sera adressée aux agents concernés pour leur indiquer la situation à date : nature des montants repris et de l'acompte versé, actions à venir à partir de la paie de juin, modalités de régularisation et retour à une situation normale.
- 3) Une mesure conservatoire a été prise concernant ceux qui sont en horaires décalés et contraints d'utiliser leur véhicule personnel avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2018.
- 4) Pour les agents qui justifieraient entre temps l'utilisation de transport en 2017 et 2018, le remboursement des sommes prélevées avant la justification sera réalisé, le collaborateur continuera à percevoir l'indemnité tout au long de la validité du justificatif transmis.

Le syndicat CGT a demandé l'ouverture d'une négociation sur ce sujet et convie l'ensemble des organisations syndicales à s'inscrire dans cette démarche.

## ENSEMBLE, OBTENONS POUR LES POSTIERS :

- ⇒ Le remboursement intégral des frais de transport
- ⇒ La mise en place de dispositifs d'indemnisation pour les agents venant au travail par leurs propres moyens

**CE N'EST PAS AUX AGENTS  
DE PAYER  
POUR VENIR TRAVAILLER !**

**Depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 2018  
707 POSTIERS  
ONT REJOINT  
LA CGT !**

**Se syndiquer est un droit,  
à la CGT un plus !!!  
Vous aussi, rejoignez la CGT !**



